



AVIS

En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

le Conseil municipal de la commune de Perly-Certoux est convoqué pour le jeudi 18 novembre 2021, à 20 heures

- A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 septembre et du 21 octobre 2021**
- B. Communication du Bureau du Conseil municipal**
 - 1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 octobre 2021
 - 2. Informations diverses
- C. Rapport des Commissions**
 - 1. Rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2022
- D. Propositions du Conseil administratif**
 - 1. **Projet de délibération N°2-2021** : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2022, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter
 - 2. **Projet de délibération N°3-2021** : Ouverture d'un crédit de CHF 161'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
 - 3. **Projet de délibération N°4-2021** : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2021 de la commune de Perly-Certoux
- E. Communications du Conseil administratif**
 - 1. Informations diverses
- F. Propositions individuelles et questions**

Pour M. Alan Torselletti, Président
Jacques Nierlé
Secrétaire

En raison de la propagation du virus COVID-19, nous vous rappelons que les personnes présentant un risque accru de développer des formes graves de la maladie (personnes particulièrement vulnérables) et/ou présentant des symptômes (toux et fièvre) doivent rester chez elles.
Par ailleurs, vous êtes invité à porter le masque pendant toute la durée de la séance. Le nombre de places dédiées au public est limité